L'ABEILLE.

CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de douze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; à [illegible] contraire, elles resteront à la poste.

POUR NASHVILLE, FLORENCE, *et tous les ports intermédiaires.*

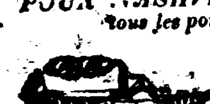

Le bateau-à-vapeur (tirant peu d'eau) **CRITERION,** cap. RYAN, ayant une partie de son chargement prête, partira sous peu de jours.

On prendra aussi du fret pour Louisville—s'adresser, pour fret ou passage, à bord ou à P. M. TOURNÉ,
22 oct. rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR VICKSBOURG.
Warrenton, Natchez, Fort Adams, et tous les ports intermédiaires.

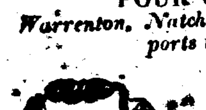

Le bateau à vapeur fin marcheur **KENTUCKIAN,** capit. RICHARD JACKSON, est maintenant prêt à recevoir du frêt, et partira sans délait. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, où à
15 oct. REYNOLDS, BYRNE & CO.

POUR VICKSBOURG,
Warrenton, Rodney, Natchez et tous les ports intermédiaires.

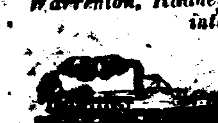

Le bateau-à-vapeur fin marcheur **KENTUCKIAN,** capitaine RICHARD JACKSON, est prêt à recevoir [illegible] sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
29 sept. REYNOLDS, BYRNE & Co.

Avis est donné par les propriétaires et agents de ce bateau à vapeur, qu'ils ne sont pas responsables des espèces, lingots, billets de banque, vaisselle d'argent ou d'or, bijoux et autres articles de prix, qui pourront être chargés à bord; et qu'en outre, le capitaine, non plus qu'aucun officier du bateau, n'est autorisé à recevoir de tels articles, tous les paquets ou lettres qui les contiennent et qui seraient remis à la charge du capitaine ou de tout autre officier, ou d'un matelot, devant être aux risques du propriétaire.

POUR BALTIMORE.

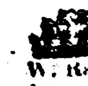

Le brick paquebot **BOURNE,** doublé et chevillé en cuivre, capitaine Benthal, sera expédié sous peu,—pour fret ou passage, s'adresser à
J. W. ZACHARIE & Co.,
9 nov. Rue Bienville.

POUR ST. YAGO DE CUBE.

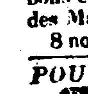

Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre **KANHAWA,** capt. H. W. Ramsdell, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à
8 nov J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK et PHILADEPHIE.

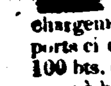

Le brick **HOWARD,** capitaine John Brooks, ayant une partie de son chargement engagée pour on l'un ou l'autre des ports ci dessus, pourrait recevoir un fret de 80 à 100 bts. de sucre, si l'on s'adressait immédiatement à bord, o à
5 nov H. PERRET & CHARBONNET.

POUR BORDEAUX—Le beau brick français, A. 1, l'**AIMABLE MARIE,** fin voilier, capt. Fabre, sera prêt sous peu de jours à recevoir son chargement, et partira le 15 novembre *fixe.* s'adresser au Capitaine à bord ou à
4 nov P. E. SORBE, rue Royale No. 118.

POUR BALTIMORE,

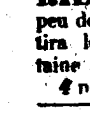

La goëlette fine voilière **DART,** pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
5 nov J. W. ZACHARIE & Co.

POUR CAMPECHE.

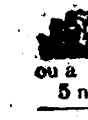

Le brick français fin voilier **FELIX LEOPOLD,** capitaine Roux, est maintenant prêt à recevoir un chargement, et partira positivement le 12 courant ou avant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
P. E. SORBE,
3 nov. No. 118, rue Royale.

POUR BOSTON, (paquebot.)

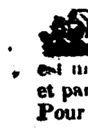

Le beau brick paquebot **TUSKAR,** capt. Bangs, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou bien à
1 nov. STETSON & AVERY.

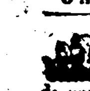

POUR LA BAIE D'ARANZAS.—Le beau pilotbot doublé en cuivre, **PILOT,** capt Pearce, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera promptement expédié Pour le reste du frêt ou pour passage, ce bâtiment ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou bien à
25 oct J. W. ZACHARIE & CO.

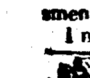

A FRETER—Le navire fin voilier, **WARREN,** doublé et chevillé en cuivre, capt. John Studley. S'adresser à
W. G. HEWES,
25 oct. Rue du Camp, No. 9.

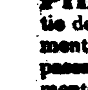

A FRETER—Le beau brick fin voilier **CONGRESS,** doublé et chevillé en cuivre, capitaine Ebenezer A Shaw. S'adresser à W. G. HEWES,
25 oct. Rue du Camp, No. 9.

LOTERIE
DE
L'EGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
20EME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 19 Novembre.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!

1 LOT DE			$ 3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1		"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
159	"	"	20	3,180
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billets entiers	$ 4
Demi Billet	2
Quarts de Billet	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES:—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET, *Directeur.*

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
2 nov J. MAGER.

AVIS.

L. DR. F. FONTANGES, *Chirurgien-Dentiste,* étant de retour à la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville et des environs, qu'il a établi son domicile rue Ste. Anne, No. 64, maison adjacente à la pharmacie de Messrs. Pinguet et Lacroix. Un séjour de deux années dans ce pays l'ayant déjà fait connaître à un grand nombre de personnes, il pense qu'il serait superflu et peut-être ridicule de faire suivre cet avis de recommandations nombreuses; il se trouvera chez lui tous les jours depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir, où, comme par le passé, il fera tous ses efforts pour répondre d'une manière satisfaisante à la confiance que l'on daignera lui accorder. 2 nov.—1m.

MONTRES, BIJOUTERIE, &C.

LE soussigné, de retour du Nord, annonce à ses amis et au public, qu'il a dans son magasin un superbe assortiment de

MONTRES, BIJOUTERIE & ARTICLES de goût.
SAVOIR:

Un bel assortiment de Pendules,
Montres patentées d'or et d'argent,
Do. de Lépine, do. do.
Boutons, bagues et épinglettes en diamants,
Un bel assortiment de boucles d'oreilles du dernier goût, en corail, mosaïque, filigrane et perles,
Chaines de sureté, do. de montres, cachets et clefs en or,
Lunettes d'or, d'argent, d'écaille, et d'acier,
Boîtes à musique de toutes dimensions,
Nécessaires à musique pour Dames,
Dés à coudre d'or et d'argent,
Poignards garnis en argent et dorés,
Pistolets de poche,
Boucles à bertelles, d'argent,
Un bel assortiment de crayons patentés.
Un do. de curedents, harmonicas, bourses,
Tabatières, montres d'enfant, et une quantité d'articles de fantaisie.

S'étant donné beaucoup de peine pour faire ses achâts, il pourra donner ses articles à des prix et des conditions aussi raisonnables qu'aucun magasin de cette ville, et il sollicite la préférence.

Il recevra constamment de nouveaux envois d'articles dans son genre, et il en vendra quelques uns en gros.—Il se chargera comme par le passé de réparer les montres, pendules, boîtes à musique et la bijouterie, et s'efforcera toujours de satisfaire ceux qui s'adresserout à lui.

Il tient aussi un assortiment de fournitures d'horlogerie, tell s que limes; huile à remonter; chaînes; crochets de chaîne; aiguilles d'or, dorées et d'acier; verres; clés dorées; canons de clé, &a. &a. LOUIS MUH,
29 oct—8 rue de Chartres, No. 115

ANIMAUX EPAVES.

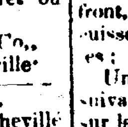

Le public est prévenu qu'il se trouve sur l'habitation de Mr. Ludger Fortier, les animaux suivans:

Un *MULET* noir, ayant une marque illisible à la cuisse droite;

Un *CHEVAL* bai clair, marqué à la cuisse gauche Z D;

Une *JUMENT* baie, ayant une étoile au front, un pied de derrière blanc, marquée à la cuisse et à l'épaule droites d'étampes espagnoles;

Une *VACHE* noire en blanche, avec son suivant, ayant une marque dans une tache noire sur la cuisse gauche.

☞ Les personnes à qui peuvent appartenir ces animaux sont priées de les réclamer, et de payer les frais de savane et d'impression. Si huit jours après la dernière publication (qui se trouve le mardi, 15 novembre) ces animaux n'étaient pas réclames ils seront vendus le dit jour, sur les lieux, à 4 heures de l'après midi, conformément à la loi.

Paroisse Jefferson, le 20 octobre 1831.
G. DESCHAPELLES,
27 oct—3,1ns Syndic.

Grande Nouveauté.
Pour peu de temps dans cette ville.
ANTONIO MALACARNE,
D'ITALIE.

A L'honneur d'informer les Dames et Messieurs de cette ville, qu'après avoir passé beaucoup de temps à instruire

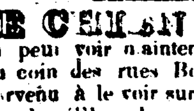

LE CHIEN SCIPION,

qu'on peut voir maintenant dans la salle de bal au coin des rues Bourbon et d'Orléans, il est parvenu à le voir surpasser dans beaucoup de tours le célèbre chien

Munito.

1o. Il connaît toutes les lettres de l'Alphabet
2o. Il épelle dix mots dans quatre langues différentes, savoir: l'anglais, le français, l'italien et l'espagnol.
3o. Il joue aux cartes et aux dominos.
4o. Il compose tout nombre au dessous de mille.
5o. Il fait l'addition et la soustraction.
6o. Il connaît les dix figures de la géométrie.
7o. Il connaît aussi la configuration de la terre, du soleil, de la lune, des comètes, etc.
8o. Il marque les heures et les quarts, en entendant sonner une montre à répétition.

En outre, il fait plusieurs autres tours amusants.

Le propriétaire se rendra chez les personnes qui désireraient voir les tours étonnants de ce chien savant, pourvu qu'elles en donnent avis à l'adresse ci-dessus.

Il donnera trois représentations par jour, savoir: la première depuis onze jusqu'à midi; la seconde depuis 6½ heures du soir jusqu'à 7½; et la troisième, depuis huit, jusqu'à neuf.

Prix d'entrée:—50 cents pour les grandes personnes, moitié prix pour les enfans.
18 oct—

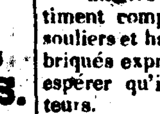

CHAPEAUX
à la mode,

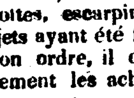

Bottes, Escarpins, Souliers & Habillemens.
RUE DE LA LEVÉE, No. 89.

LE soussigné reçoit en ce moment, par les navires Alabama et John Linton, un assortiment complet de chapeaux, bottes, escarpins, souliers et habillemens; ces objets ayant été fabriqués expressément d'après son ordre, il ose espérer qu'ils satisferont pleinement les acheteurs.
22 oct MALCOLM M'CALLUM.

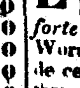

A LOUER.—Deux jolies offices situées rue Poydras, entre Magasins et Levée, pour les conditions, s'adresser à
STETSON & AVERY,
27 oct rue du Camp, No. 31.

PIANO ANGLAIS A BIBLIOTHEQUE.

LES soussignés viennent de recevoir par la barque London: de Liverpool, *six pianos forte à bibliothèque* de la fabrique de Robert Wornum de Londres. La qualité supérieure de ces instrumens, étant connue depuis longtems dans ce pays, les soussignés s'abstiennent d'en faire les louanges et les offrent à vendre à des prix très modérés et à des termes convenables aux acquéreurs, E. JOHNS & CO.
2 nov rue de Chartres, No. 113

A vendre par les soussignés, 15 barillets plomb en barre, 15 demi-barils boeuf mess; 12 barillets beurre, reçus par le bateau-à-vapeur Phoenix. GRAY DURRIVE & Co.
1 nov. No. 38, rue de la Nlle. Levée.

DOUBLONS Espagnols et Mexicains à vendre par
20 oct. VICTOR DE LA COVA.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

DOCTEUR L. PLOUGH, *chirurgien dentiste,* a le plaisir d'annoncer que sa demeure permanente est à l'encoignure nord du Canal et St. Charles, dans une des maisons de Mr. Paulding, où il recevra commodément ses habitués, et les personnes qui daigneront lui accorder leur confiance et leur patronnage.

Recommandations

Quincy (Mass.) 29 juillet 1831.

Je témoigne, d'après ma propre expérience, de l'habileté du Dr. Plough comme Dentiste.
JOHN QUINCY ADAMS, ex-Président.

Nlle.-Orléans, le 1er. mai.

—Nous, soussignés, certifions par le présent, que nous avons eu occasion d'éprouver les services du Dr. A. L. Plough, comme dentiste, dans toutes les branches de sa profession. Nous prenons plaisir à le recommander au public et nous apportons nos témoignages en approbation de sa dextérité.
Suivent grand nombre de signatures.

Nlle.-Orléans, le 2 mai 1831.

Ayant éprouvé personnellement de grand soulagemens de la dextérité et des bons services du Dr. Plough, dans sa profession de dentiste, j'acquitte volontiers une partie de la dette de la reconnaissance que j'ai contractée envers ce Monsieur, en le recommandant au public.
Nlle.-Orléans, 2 mai 1831.
L. DE NECKRE, Evêque.

New-York, 1er. janvier 1828.

Les soussignés font savoir par le présent, qu'ils ont employé M. Plough comme dentiste dans leurs familles, et qu'ils croient que ce Monsier connaît bien sa profession; en conséquence ils prennent la liberté de le recommander au public, persuadés que tous ceux qui l'emploiront seront entièrement satisfaits de ses services:

Rev. Dr. T. Broadhead, Rev. W. Patton, Rev. W. McMurray, Rev. Dr. G. Sprng, Rev. W. W. Philips, Rev. Manton Eeasthurn, Rev. Thomas Dewitt, Rev. G. F. Schroeder, J Kearsey Rogers, M. D. Peter F. Forester, M. D. Gen. P. Van Zandt, T. W. Hinton, Esq.

Troy, (N. Y.) 22 nov. 1828.

Rev. M. Tucker, Rev. N. S. S. Beman, Amutus Robbins, M. D. Thomas C. Brinsmode, M. D. S. L. Holley, Esq. D. Buel, jr. Attorney, Madame Emma Willard.

Albany (N. Y.) 20 mai 1828.

Rev. Wm. B. Lacy, Rev. Dr. Thomas Ludlow, Rev. Frederick G. Mayer, Peter Wendell, M. D. T. W. Bay, M. D.; L. Van Renssalaer.

Northampton (Mass.) 19 février 1829.

G. G. Cogswell, Président de l'institiou de Roundhill; C. L. Seeger, M. D.; Rev. C. Cotton, (Mount Pleasant.)

Boston (Mass.) 15 mars 1829.

Rev. Dr. John S. J. Gardner, Rev. Asa Eaton; évêque B. Tenwic B. B.

Brunswick (N. J) 16 février 1830.
PHILIP MILLDOLLA, D. D.

Université de la Virginie, 16 août 1830.

A. M. Patteron M. D, et nombre d'autres dont il serait trop long de détailler les noms.
29 oct

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.
RAPALLO.

Mlle. Louise Ardoin certifie que depuis son enfance. elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière éclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.
31 oct LOUISE AUDOUIN.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A. LACOUTURE, a transporté son établissement de Confiseur-Distillateur de la rue de Chartres, No. 19, à l'ecoignure des rues du Canal et du Camp. Il saisit cette occasion pour remercier le public et ses amis de la confiance qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour pour le succès de son établissement.

Il continue toujours de tenir un grand assortiment de marchandises de ce genre, convenables pour les marchés de la campagne, tels que liqueurs en barils et en caisses, sirops assortis vins étrangers, confitures de la Havane, jus de citron, dragées assorties et autres articles, qu'il vendra à un prix qui mettra les détailans à même de faire un bénéfice raisonnable, les ordres qui lui seront remis par MM. les capitaines de bateaux-à-vapeur seront toujours remplis avec ponctualité et précision. 27 oct.—1m.

PRIME PORC.—50 barils prime porc, à vendre par DUCROS & MORPHY,
27 oct rue de la Levée, No. 13

ESSENCE de Bergamotte, et savon à odeur, en déchargement du navire Edward Bonffé, de Philadelphie.—85 livres essence de Bergamotte extrêment pûre; 25 caisses savon à odeur; à vendre par F. P. DUCONGÉ,
25 oct au coin des rues Chartres & Conti

Café de Paris
Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.
RESTAURANT.

LE soussigné à l'honneur d'annoncer au public et à ses amis, qu'à dater de dimanche 23 du courant, il ouvrira son Restaurant dans le local du café de Paris, encoignure des rues d'Orléans & Bourbon.

Son buffet sera constamment garnie de tout ce que le marché pourra fournir de plus recherché.

Il prévient particulièrement les habitants qu'il a des appartements convenables pour ceux qui désiront prendre pension chez lui.

On trouvera tous les jours, des gombeaux, soupes aux huitres, &c.

Il entreprend toujours les repas de corps, il ne négligera rien pour continuer de satisfaire les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.
20 octobre—1m. Ms. CHAPUS.

JEAN TOY,
CUSINIER FRANCAIS.

DEPUIS plusieurs années en cette ville, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'établir rue St. Pierre, près de l'encoignure Dauphine (on entre également par une porte cochère rue Dauphine.) Il se chargera de faire, soit chez lui, soit en ville, toute espèce de repas de commande, repas de noces, repas de corps, banquets &a, et de les faire servir de manière à contenter les personnes les plus délicates. Il a chez lui des appartements pour y recevoir les sociétés, en s'adressant à lui la veille, il préparera les déjeûners ou les dîners pour l'heure qui conviendra à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Les vins des meilleurs crus et à des prix modérés, son zèle et les soins pour plaire à ceux qui l'emploieront ou fréquenteront sa maison, lui font espérer qu'il obtiendra une partie des encouragements que le public accorde à ce genre d'établissement.

J. T. prendra des apprentis, à des conditions très raisonnables. 20 oct.—1m.

GUILLAUME, RESTAURATEUR,

ANNONCE respectueusement aux personnes qui fréquentent son établissement de la rue d'Orléans, qu il se dévoue à dater de ce jour, aux soins de son restaurant, et qu'il veillera lui-même à l'apprêt des mets, afin de satisfaire comme ci-devant les personnes qui l'honoreront de leur patronnage. Il annonce aussi aux habitués de ses autres établissements qu'il a des hommes extrêment entendus dans cette partie, qui satisferont à toutes les demandes qui leur seront faites. P. S. Il continue toujours à se charger des repas de fêtes, de noces, de corps, et fournit aux demandes du dehors.
20 oct—6m.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 13 décembre 1831, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, la propriété suivante, appartenant pour un tiers, à la succession de Pierre Dorestan Dalcour, h. de c. l., et pour les deux autres tiers à Emmanuel Dalcour et Angélique Aury; savoir:

Un *Lot de Terre* situé rue Condé, entre les rues St.-Philippe et Ursulines du côté Nord Ouest, ayant (mesure française) 35 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Hugues Lavergne, et de l'autre par celle de Manette Desprey, avec les édifices en bois qui sont dessus.

Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, les billets seront divisés par coupons, à la Convenance des vendeurs.
Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers not. pub. aux frais des acquéreurs. 9 nov

---

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi, 1er. décembre 1831, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu William Hendricks h de c. l. les esclaves suivans; savoir: une négresse nommée Thema, âgée d'environ 40 ans, cuisinière: une négresse nommée Patty; un nègre nommé Dick, âgé d'environ 14 ans. Conditions: ½ comptant et le reste à 6 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant L. Féraux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 oct

---

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 25 Novembre 1831, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Marie Magdeleine Allemand *alias* Paine, f. de c. l., les esclaves suivans, savoir:

Adèle, mulâtresse âgée de 30 ans, bonne domestique et marchande.

Marie Noël, négresse âgée d'environ 45 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse.

Conditions:—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. —Par ordre de la Cour,
25 oct MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Hugues Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs

---

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 22 novembre 1831, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu *Louise Zelima Buquet f. de c. l.,* un nègre nommé Armstead, âgé d'environ 18 ans.—Conditions; 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 20 oct.

COUR DES PREUVES.—*Succession de feu Edelmone Guignon.*—Vente par le Régister des Testamens.—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves j'exposerai en vente, au café de Hewett, mardi le 15 de novembre 1831, à midi, pour compte de la dite succession, les 18 lots de terre suivans, situés sur la gauche du chemin du bayou en allant vers le dit bayou, et faisant face, partie au dit chemin, et partie au chemin de Milne qui a 50 pieds de large: tous les dits terrains bornés du côté d'en haut par la propriété Mendez et du côté d'en bas par celle de Milne. Ces terrains seront vendus conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de l'état, lequel sera exposé à la bourse jusqu'au jour de la vente et sera après déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, devant qui les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs.

LE LOT No. 1, ayant 56 pieds 3 pouces de face au chemin de Milne, sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné par le lot No. 2 et dans la profondeur par Mendez.

LE LOT No. 2, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 1, de l'autre côté par le No. 3 et derrière par Mendez.

LE LOT No. 3, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 2, de l'autre côté par le No. 4, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 4, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 3, de l'autre par le No. 5, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 5, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 4, de l'autre par le lot No. 6, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 6, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 5, de l'autre par le No. 7, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 7, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 6, de l'autre par le No. 8, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 8, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borne d'un côté par le No. 7, de l'autre par le No. 9, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 9, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côte par le No. 8, de l'autre par le No. 10, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 10, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 9, de l'autre par le No. 11, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 11, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 10, de l'autre par le No. 12, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 12, ayant 57 pieds de face au même chemin, sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borne d'un côté par le lot No. 11, de l'autre par les lots No. 13, 17 et 18, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 13, ayant 40 pieds de face au même chemin, sur 80 pieds de profondeur, borne d'un côté par le lot No. 12, de l'autre par le No. 14, et derrière par le No. 17.

LE LOT No. 14. Ayant 40 pieds de face au même chemin, sur 80 pieds de profondeur, borne d'un côté par le lot No. 13, de l'autre par les Nos. 15 et 16, et derrière par le No. 17.

LE LOT No. 15, formant l'encoignure du dit chemin et du chemin du bayou, ayant 100 pieds de face au premier, 40 pieds de face au second, et borné d'un côté par le No. 14 et de l'autre par le No. 16,

LE LOT No. 16, ayant 40 pieds de face au chemin du bayou, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le No. 15, de l'autre par le No. 17, et derrière par le No. 14.

LE LOT No. 17, ayant 57 pieds 3 pouces de face au chemin du bayou sur 180 pieds de profondeur, borné d'un côté par le No. 16, de l'autre par le No. 18, et derrière par le No. 12, avec la maison et les autres édifices qui s'y trouvent.

LE LOT No. 18, ayant 30 pieds de face au chemin du bayou sur 180 de profondeur, borné d'un côté par le No. 17, de l'autre par Mendez, et derrière par le No. 12.

CONDITIONS: 1 dixième comptant et le reste en 3 termes égaux de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur les dits terrains.
Par ordre de la cour.
1 oct. MARTIN BLACHE Régister.

PRIME.—Boeuf du Missouri, à vendre, s'adresser à [21 juillet] J. MAGER.

AVIS.—A vendre par Mde. Ve. Y. LEBLANC—Pois Royal, ditto de 40 jours et Navets plats, blancs, et couronne rose, de la nouvelle-récolte. 9 nov.

Les soussignés ont reçu par l'*Olympia,* les objets suivants:

Pâte pectorale Balsamique de Regnauld.
Sirop végétal de Girodeau de Saint-Gervais.
Extrait de Ratanhie.
Do. Alcoolique de noix-vomique.
Pipérin—Gentianin—Veratrine,
Acetate de Morphine.
Hydriodate de potasse.
Acide acetique radical.
Scamonée d'Alep.
Huile essentielle de Cedrat.
Do „ Limon.
Douce-amère d'Hypericon.
Bandages simples et doubles.
Séringues de toutes espèces et dimensions.
Mortiers en cristal,
Brosses à dents—Veilleuses à l'esprit de vin.
Essence éthérée, balsamique de Ruvière.
Toni-Purgatif do.
Grains de santé du dr. Frank.
Muriate d'Or.
Emetine—Tridace.
Ecorce de Grenadier Sauvage.
Fleurs de Guimauve.
Elixir Anti-Glaireux du Dr. Guillé.

On trouvera aussi toute sorte de médicaments simples et composés usités en medecine.
F ORIOL & CO.

Changement de Domicile.
J. MICHINARD,
PHARMACIEN-DROGUISTE

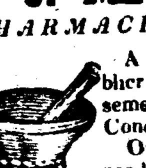

A l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son établissement à l'encoignure des rues Condé et St. Philippe.

On trouvera chez lui, comme par le passé, toute espèce de médicaments soit simples ou composés. 3 sept—12

COLS.—William C. Norris & Co., rue de Chartres, No. 38, viennent de recevoir un assortiment de cols de qualité supérieure de la fabrique de FERANT 4 nov

---

VIN ROUGE DE BORDEAUX &c.

RECU de Bordeaux par le soussigné, par le *Félix Léopold* et l'*Aimable-Marie,* et ayant droit au draw-back:—

150 barq. bon vin rouge de table, de Bordeaux
30 do. do. de Médoc.
50 do. do. Pauillac et St. Julien.
15 do. Vieux Château Margaux et Médoc.
500 Caisses Médoc, St. Julien, Pauillac, &a.
300 Paniers Anisette.
25 Paniers Champagne mousseux blanc.
25 Douzaines de bouteilles vin de Bourgogne
50 Caisses fruits à l'eau-de-vie.
1000 Damejeannes vides.
50000 Bouchons assortis, en sacs de 500.
15 Caisses cire blanche.
50 Douzaines demi-bas de soie blancs, à côtes

P. E. SORBÉ.
4 nov. Rue Royale, No. 118.

HABILLEMENS A LA MODE.

WILLIAM C. NORRIS & Co., rue de Chartres, No. 38, appellent respectueusement l'attention du public sur le vaste assortiment d'habillemens faits qu'ils reçoivent en ce moment par le Missouri, l'Edward Bonnaffé et le Tuscarora. 2 nov.

PARAPLUIE.—William C. Norris & Co., rue de Chartres, No. 38, viennent de recevoir de beau gros-de-Naples et cinq paraluie. 2 nov. 2 ps.

CORNICHONS, MOUTARDE, CRANBERRIES, &c.—18 caisses Cornichons en jarres d'un gallon et demi-gallon; 10 do. Moutarde superieure en flacon de ¼ livre; 4 do. Ketchup de Noix, pintes et demi-pinte; 50 barils Cranberries; 100 do. Patates, en débarquement du brick Tuskaw, à vendre par
1 nov. STETSON & AVERY.

PETITES BARRES DE PLOMB, à vendre par
1er. nov. J. MAGER.

SOCIETE.—Le soussigné donne avis, qu'il à formé une société avec M. Nicholas Beckwith, et qu'à dater d'aujourd'hui les affaires seront conduites sous la raison de
1 nov TOURNE & BECKWITH.

LIVRES NOUVEAUX.

THE King's Secret *(le Secret du Roi,)* par l'auteur de *The lost Heir, &a* (l'Héritier perdu, &a,) reçu récemment et à vendre par
E. JOHNS & CO.

Au coin des rues du Camp et de la Commune, et rue de Chartres No. 113. 25 oct

---

A VENDRE par le soussigné; 50 sacs café de Rio; 20 do. Java; 40 caisses thé, poudre à canon, et impérial. 20 caisses blancs de baleine; 2 pipes genièvre de Hollande; 2 boucauts rum de la Jamaique; 1 pipe vin madère; 5 caisses tabac No. 1 de Myers; en débarquement du navire Cincinnati, et à vendre par
P. M. TOURNÉ,
25 oct No. 15, rue de Nouvelle-Levée.

WHISKEY rectifié venant d'être reçu, et à vendre par W. G. HEWES,
25 oct No 9, rue du Camp.

---

17 boucauts de sucre sur la Levée, vis-à-vis le ferry, à vendre par
25 oct. DUCROS & MORPHY

MAQUEREAU NOUVEAU.—25 barils et 10 demi-barils maquereau No. 1: 120 barils do. No. 2; 50 do. do. No. 3, en débarquement du brick Rupee, à vendre par
20 oct STETSON & AVERY.

SCHALS satin et plusieurs balles indiennes ayant droit au drawback, convenables pour les marchés espagnols ou mexicains, en débarquement et à vendre par F. PERRET,
20 oct rue Toulouse, No. 62.

LE soussigné reçoit en ce moment et offre à vendre les articles suivants: Mousseline suisse, brodée, mouchetée, et unie; bas de coton blancs et noirs, pour femme; do. de soie; demi-bas de soie et de coton; calmouk jaunâtre et gris; mouchoirs Bandanas; dentelles; rubans assortis; flannelles; ouvré; toile de coton à draps, blanche et écrue; satinette; casinette; cravates; mouchoirs à la Louis-Philippe, d'un goût nouveau; toiles, russie et autres articles.

Aussi ayant droit au draw-back: robes de mousseline, avec et sans garnitures; rubans de taffetas; chals français imprimés, grands; étoffe à moustiquaire. JOSEPH SPRENGER,
20 octobre rue de Chartres, No. 37.

CIRE BLANCHE.—Dix caisses, de qualité supérieure, reçues récemment à vendre par Wm. G. HEWES,
20 octobre rue du Camp, No. 9.

HACHES, &a. &a. six douzaines haches d'acier fondu *(cast-steel)* de Slites; 9 douz. do. do, do.; 250 milliers broquettes assorties; 5 caisses tarrières, mèches brillantes, en débarquement du navire Marengo, et à vendre par,
20 octobre Wm. G. HEWES.

---

200 barils Whiskey, 100 do. Porc prime, 20 do. Boeuf prime, 30 do. Huile de Palmachristi, à vendre par
GRAY & DURRIVE,
18 oct Nouvelle-Levée, no. 38.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Madame Cienfuegos, autorisée par son mari, contre Ninette,

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, somedi prochain, 19 novembre, à 4 heures de l'après-midi, sous le Principal, 13 chaises, une paire fers à repasser, une glace, etc. etc.—Saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
9 nov. Marshall.

J. Brown contre G. Morrission, M. S. Mukers contre le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 18 novembre, à 4 heures de l'après-midi, rue Cirod, entre les rues Magasins et Camp, une quantité de foin, saisie dans l'affaire ci-dessus.
8 nov. L. DAUNOY, marshal.

Elizabeth Santhworth contre John Francis, h. de c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente jeudi, 17 novembre, au Principal, à 4 heures de l'après midi, deux sacs café, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
8 nov marshal.

Jn. Charles Hebert vs. Michel Bonaventure.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller, j'exposerai en vente, mercredi 16 novembre, au coin des rues Chartres et St. Louis, une Charrette et un Drai, saisis dans l'affaire ci dessus.
7 nov L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, les Aldermen, et les habitans de la Nouvelle-Orléans contre Nicholas Sinnott.

EN vertu d'un writ *d'alias fieri facias,* à moi adressé par l'hon. Galien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nelle-Orléans, j'exposerai en vente, le samedi 8 décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un Lot *de terre* sur lequel sont bâties deux maisons agréables, cuisine, chambres à domestiques, etc.; situé à l'encoignure des rues du Canal et Bourbon, mesurant soixante pieds de face à la rue du Canal, et soixante trois pieds, onze pouces et demi à la rue Bourbon. Cette propriété est sujette à une rente annuelle à la Corporation, de douze piastres par mois.

Conditions:—Cent-cinquante piastres comptant, et le reste, à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billet endossé, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Cette propriété est saisie dans l'affaire ci-dessus.
4 nov. L. DAUNOY, Marshall.

---

h. R Lee & Co. vs. D. C. Osborn.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Ch. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 12 novembre prochain, à midi, à la bourse, une négritte nommée Martha, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
13 oct. marshal.

LICEO de JEFFERSON
PENSION
PARA LOS JOVENES

ESTA casa de educacion está bajo la direccion de M. F. M. GUYOL, quien tiene por colaboradores à cuatro profesores que viven en el mismo establecimiento, ademas de los que asisten á él en las horas de clase para dar sus lecciones.

Los Señores que se citan à continuacion se han impuesto el encargo de visitadores de este establecimiento, en virtud al vivo interes que se toman por su prosperidad y adelantos.

Henry Carleton,	L. Moreau Lislet,
Jn. Linton,	Benjamin Story
L. Labranche	David Urquhart
Carl. Pollock	Pierre Soulé
Chs. Derbigny	F. P. V. Labarre
Jn. Longpré	Pascalis Labarre
Alex. Prieur	Geo. Eustis

Louis Allard.

El curso de estudios comprende el Francés, Inglés, Español y Latin: la Lógica, Retórica, Matemáticas Teórica y práctica, (es decir la Arismética, Geometria Elemental y Descriptiva y Algebra) y Elementos de Astronomia, Fisica Quimica, Historia Natural, Geografia, Historia y Dibujo.

El precio de la pension es de $75 al trimestre por cada alumno. En este precio se comprende el lavado, los libros elementales de clase, las plumas, el papel y la tinta &a.

No se recibiran pensionistas por menos tiempo de tres meses. El dibujo se comprende tambien en el precio general; pero las demas artes de ornamento se pagarán aparte.

Los alumnos se hallan divididos en tres clases ascendentes, y el precio para los esternos en cada una de ellas es como sigue:

Para los de la clase primera ó inferior que comprende la lectura en Francés y en Inglés, escritura, las primeras reglas de cuentas y los primeros elementos de Gramática y Geografia. ....$5.

Para los de la segunda clase que comprende el estudio razonado de la Gramática de las lenguas citadas y el de la Española y Latina; la Arismética, la Geometria, la Historia, el Dibujo y Egercicios Oratorios........................$7.

Para los de la clase superior que comprende la Lógica, Rectorica, Geometria Descriptiva y Algebra; Egercicios Oratorios, los elementos de Fisica, de Quimica de historia natural, de la constitucion federal y de la de los Estadoe de la Union. $9.

Las personas que desearen informes mas amplios sobre este establecimiento podran dirigirse á los señores visitadores, en cuyo poder se halla un prospecto mas estenso, y cuadernos que contienen los reglemantos de esta institucion.

El Señor Guyol descansa enteramente en el patronato particular de los Señores Visitadores y solicita el acogimiento de los padres de familia, que á cualquiera hora podran visitar este establecimiento, entera y esclusivamente consagrado al cuidado de sus alumnos. El se atreve á lisongearse de que conseguira el justificar la confianza que se dignen acordarle.
5 de nov—10

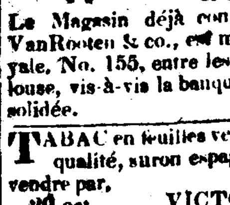

JUSTIN DUREL, venant de France à bord du navire *Olympia,* a l'honneur d'informer le public qu'il se propose de faire l'ouverture de ses marchandises (sous peu de jours.)

Le Magasin déjà connu sous la raison de Ve. VanRooten & co., est maintenant situé rue Royale, No. 155, entre les rues St.-Louis & Toulouse, vis-à-vis la banque de l'Association Consolidée. 9 nov—2

TABAC en feuilles véritable *buelta-abajo,* 1re qualité, suron espagnole et jus de citron, à vendre par,
20 oct VICTOR DE LA COVA.

1800 sacs SEL de Liverpool, fin et gros, à vendre par
18 oct STETSON & AVERY.

CHAPEAUX.—3 caisses beaux chapeaux de paille blancs, reçues par le nav. Margaret Faurbes, et à vendre par Wm. G. HEWES,
18 oct. No. 9, rue du Camp.

BONNETS.—6 caisses bonnets de marin, à vendre par W. G. HEWES,
18 oct No. 9, rue du Camp.

FARINE.—300 barils FARINE aigre, à vendre par
18 oct STETSON & AVERY.

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par
18 oct STETSON & AVERY.

TRAITES sur New-York à vendre par
18 oct J. MAGER.